

## Arrêté – 2023 – 09

### Ouverture d'enquête publique relative au projet de nouveau château d'eau à La Mézière (35)

#### LE PRESIDENT DE LA COLLECTIVITE EAU DU BASSIN RENNAIS

VU l'article L 122-1 du code de l'environnement, soumettant le projet de nouveau château d'eau à La Mézière à étude d'impact (ouvrage dont la hauteur excède 20 m de hauteur et dont la capacité excède 1 000 m<sup>3</sup>) ;

VU les articles L 123-3 et R 123-3 du code de l'environnement, soulignant la nécessité de soumettre ce projet, soumis à étude d'impact, à enquête publique régie par le code de l'environnement ;

VU la délibération du Comité syndical n° 2020-064 du 24 septembre 2020 relative à la délégation de pouvoir confiée au Président de la Collectivité, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, d'acquisitions, de cessions, de baux, de patrimoine et biens immobiliers et mobiliers, pour lui permettre de « déposer toute demande d'autorisation administratives et notamment, les demandes de permis de construire, d'aménager et de démolir, les déclarations préalables de travaux, les demandes d'autorisation ou enquête préalable prévue au code de l'environnement »

VU l'avis de la MRAE du 17 août 2023 sans observation sur l'étude d'impact produite par la Collectivité Eau du Bassin Rennais concernant le projet de réalisation d'un nouveau château d'eau à La Mézière,

VU la décision du Tribunal Administratif de Rennes nommant M Pelhâte Gérard en qualité de commissaire enquêteur en date du 12 septembre 2023,

Considérant la nécessité de construire un nouveau château d'eau sur la commune de La Mézière comme décrit ci-après ;

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a en charge la gestion des investissements sur les infrastructures de production et de distribution d'eau potable sur son territoire de 75 communes.

La commune de La Mézière et les communes voisines sont alimentées par un château d'eau d'un volume de 500 m<sup>3</sup>, datant de 1966 et situé au lieu-dit La Goberderie à La Mézière.

Des études sur l'évolution des besoins en eau qui sont en constante augmentation sur ce secteur, ont mis en évidence la nécessité de construire un nouveau château d'eau de 2 400 m<sup>3</sup> pour une hauteur de 38 m sur la commune de La Mézière. Le réservoir existant pourra, quant à lui, être déconstruit après mise en service du nouveau château d'eau.

La réalisation de ce nouvel ouvrage est soumise à étude d'impact conformément à l'article L 122-1 du code de l'environnement (ouvrage dont la hauteur excède 20 m de hauteur et dont la capacité excède 1 000 m<sup>3</sup>). L'étude d'impact a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) rendu en date du 17 août 2023 sans observation.

#### ARRETE

ARTICLE 1 : Le Président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais décide que l'enquête publique préalable aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, concernant la réalisation d'un nouveau château d'eau potable en la commune de La Mézière, préalablement à la délivrance du permis de construire est ouverte du lundi 23 octobre 2023 (9h00) au samedi 25 novembre 2023 (12h00).

Cette enquête est organisée suite au dépôt par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le 27 mars 2023, du permis de construire relatif au projet de construction d'un réservoir de stockage d'eau potable sur tour à La Mézière auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille d'Aubigné.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale comprenant une étude d'impact, une consultation de l'autorité environnementale et une enquête publique en application des articles L122-1 ; L 122-3 ; L122-4 ; L122-7 ; R122-2 ; R122-5 ; R123-1 ; R123-8 et suivants du code de l'environnement. Le dossier d'enquête publique comprend l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 17 août 2023.

Les personnes intéressées peuvent, durant cette enquête, prendre connaissance du dossier en mairie de La Mézière (siège de l'enquête), aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler leurs observations ou propositions :

- soit sur le registre d'enquête mis à leur disposition en mairie de La Mézière ;
- soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de La Mézière en mentionnant sur l'enveloppe : Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de La Mézière – 1 rue du Macéria – 35520 LA MEZIERE. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- soit par voie électronique au commissaire enquêteur (adresse courriel : [commissaire-enqueteur@ebr-collectivite.fr](mailto:commissaire-enqueteur@ebr-collectivite.fr)). Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet [www.eaudubassinrennais-collectivite.fr](http://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr) et versées au registre d'enquête déposé au siège d'enquête.

Monsieur Gérard Pelhâte (agriculteur en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra en personne les observations du public en mairie de La Mézière :

- Mardi 24 octobre 2023 de 10h00 à 12h00
- Samedi 25 novembre 2023 de 10h00 à 12h00.

Le dossier pourra être également consulté sur le site internet de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ([www.eaudubassinrennais-collectivite.fr](http://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr)) durant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise au Tribunal Administratif de Rennes qui la transmettra en mairie de La Mézière pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi qu'à la Collectivité Eau du Bassin Rennais. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ([www.eaudubassinrennais-collectivite.fr](http://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr)).

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à la Collectivité Eau du bassin Rennais – 2 rue de la Mabilais - 35200 RENNES :

Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)	02 23 62 11 35
Monsieur M. ROINNEL (CEBR)	<a href="mailto:mroinnet@ebr-collectivite.fr">mroinnet@ebr-collectivite.fr</a>

Fait à Rennes, le **26 SEP. 2023**

Le Président  
Michel DEMOLDER



Transmis en Préfecture le